



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
22 octobre 2002

Original: français

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Kendall (*Vice-président*)..... (Argentine)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Mselle

Sommaire

Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés,
et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-64774 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) [A/57/5 (vol. I, III et IV) et Corr. 2 et 3, A/57/5/Add. 1 à 9 et Corr. 1, A/57/5/Add.10 et Corr. 2, A/57/5/Add.11 et Corr. 1 et 2, A/57/5/Add.12 et Corr. 1, A/57/201, A/57/416 et A/57/439]

1. **M. Fakie** (Président du Comité des commissaires aux comptes), répondant aux observations des membres de la Commission sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes, est heureux de noter l'importance que la Commission, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les administrations des différents organismes attachent aux travaux du Comité.

2. Reconnaissant que, pour tirer le meilleur parti des travaux du Comité, il importe que ses rapports soient distribués suffisamment à l'avance – la pratique voulant qu'ils soient présentés le 30 juin suivant la fin de l'exercice terminé le 31 décembre – le Président du Comité signale que tous les rapports dont la Commission est saisie ont été signés par les membres du Comité le 27 juin 2002 et officiellement transmis au Secrétariat quelques jours plus tard. Comme l'ont fait observer les représentants de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de l'Union européenne, la distribution des rapports à la Commission a toutefois pris beaucoup de temps, du fait des retards pris au niveau de l'édition et de la traduction de ces documents. L'Union européenne s'est en outre déclarée préoccupée par la qualité des traductions, ce dont l'Administration a pris note en publiant, le 16 octobre 2002, un rectificatif précisant que le Comité n'avait signé que la version anglaise des rapports. Le Comité des opérations de vérification des comptes a pris l'initiative de porter la question à l'attention de l'Administration, qui a accepté d'examiner les mesures qui pourraient être prises pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

3. L'une des questions essentielles qu'a évoquées le représentant de l'Union européenne et des pays associés a trait à l'organisation et à l'exercice des responsabilités. De l'avis du Comité, le moment est en effet propice pour que la Commission et les administrations des différentes organisations s'emploient à mieux respecter l'organisation des

responsabilités et les principes qui la sous-tendent, conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière et au programme de réformes du Secrétaire général, tout en répondant aux besoins des États Membres. Le Comité se propose de suivre les efforts déployés dans ce domaine et de formuler ses observations sur la question en temps opportun.

4. Le Président du Comité rappelle que, conformément à la recommandation du Comité consultatif, et comme l'ont noté les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la République de Corée et de l'Union européenne, des critères permettant d'évaluer les résultats de l'application des recommandations antérieures du Comité sont actuellement élaborés en liaison avec les administrations concernées. De l'avis du Comité, c'est avant tout à celles-ci qu'il incombe d'évaluer ces résultats, même si les auditeurs tiennent compte des renseignements qui leur sont communiqués à cet égard lors de l'audit. Les représentants de la Norvège et de la République de Corée ayant souhaité connaître les raisons pour lesquelles certaines recommandations n'avaient toujours pas été appliquées, M. Fakie précise que les différents rapports contiennent une annexe dans laquelle sont indiquées les explications éventuelles de l'Administration ainsi que les observations supplémentaires du Comité à cet égard.

5. S'agissant de la préoccupation exprimée par l'Union européenne et les pays associés au sujet de la pratique qui consiste à engager une partie importante des dépenses vers la fin de l'exercice, M. Fakie indique que l'UNICEF n'est pas le seul organisme à procéder de cette façon. Le Comité estime que les organisations doivent veiller à ce que des procédures appropriées soient en place pour garantir que les fonctions d'agent certificateur sont effectivement exercées, ces procédures permettant d'éviter la concentration des dépenses à la fin de l'exercice et les dépassements de crédits. Une meilleure planification des achats permettrait aussi de mieux contrôler le processus.

6. Les représentants de la Chine, des États-Unis et de l'Union européenne se sont déclarés préoccupés par le fait que certains fonds d'affectation spéciale restaient inutilisés pendant de longues périodes. Soulignant qu'il revient aux administrations concernées d'apporter des solutions, le Président du Comité dit qu'un effort important a été consenti à cet égard par l'Organisation et certains des fonds et programmes. Il rappelle que le processus de clôture des

fonds inutilisés implique non seulement des procédures financières mais également des évaluations par les directeurs de programmes. Le Comité encourage les organismes concernés à prendre les mesures voulues pour maîtriser la situation. Par ailleurs, le Comité a souligné dans plusieurs de ses rapports qu'il n'est pas normal que certains fonds et programmes aient un solde négatif, car cela signifie sans doute que ceux-ci font des avances de fonds pour financer certaines activités, et risquent ensuite d'avoir du mal à se faire rembourser.

7. Le Comité partage la préoccupation exprimée par le représentant de la République de Corée au sujet des fonds accusant un déficit, les règles et procédures en vigueur ne permettant pas que des ressources soient allouées à des activités avant que les contributions correspondantes aient été versées. Une plus grande discipline financière dans le domaine de la gestion des fonds d'affectation est nécessaire; les règles en la matière doivent donc être appliquées plus strictement et les plans de paiement convenus respectés.

8. Le Comité partage aussi les préoccupations exprimées par les représentants des États-Unis, de la Norvège, de la République de Corée et de l'Union européenne concernant la situation financière précaire de certaines organisations, et pense comme eux que les prévisions de dépenses doivent être établies en fonction des ressources disponibles. En ce qui concerne plus particulièrement le Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS), le Comité estime que les mesures prises par les États Membres pour assurer la viabilité financière et l'identité distincte de l'UNOPS pourront avoir des incidences notables sur la situation financière de cette entité.

9. En ce qui concerne les observations formulées par les représentants de la Chine et des États-Unis au sujet de l'emploi et du paiement de consultants ainsi que du recrutement de personnel, les audits ont fait apparaître que les problèmes résultaient essentiellement du fait que les administrations concernées n'appliquaient pas les directives et procédures en vigueur. Le Comité continuera de suivre la question ainsi que le fonctionnement du nouveau système de gestion du personnel mis en place en mai 2002.

10. Le Comité continuera également de suivre l'application de ses recommandations concernant les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, conformément aux recommandations du

CCQAB figurant dans son rapport A/57/439, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une stratégie d'achèvement de leurs travaux et le contrôle des coûts de la défense, qui constituent des sujets de préoccupation pour les États-Unis, la République de Corée et l'Union européenne.

11. S'agissant des dépenses au titre de l'exécution nationale, les représentants des États-Unis, de la Norvège, de la République de Corée et de l'Union européenne se sont déclarés préoccupés par les raisons qui ont poussé le Comité à assortir son opinion d'observations. Le Comité suivra les mesures prises pour remédier aux problèmes qui ont motivé ces observations, conformément à la demande formulée par le CCQAB dans son rapport A/57/439.

12. Comme l'a souligné le représentant de la République de Corée, une coordination plus étroite est nécessaire entre tous les organismes du système des Nations en matière de technologies de l'information et des communications. Le Comité envisage d'examiner plus avant les stratégies dans ce domaine.

13. Les membres du Comité savent gré au Comité consultatif, ainsi qu'aux représentants de la Norvège et de l'Union européenne, d'avoir reconnu que le Comité doit disposer de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de sa tâche sans restreindre l'étendue de ses vérifications et entreprendre des audits spéciaux qui nécessitent le concours d'experts. Le Comité ne manquera pas de communiquer les renseignements demandés par le Comité consultatif à ce sujet et de faire connaître ses besoins par l'intermédiaire de celui-ci. Par ailleurs, le Comité des opérations de vérification des comptes se tiendra prêt à donner tous éclaircissements voulus lors des consultations officielles au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. **M. Halbwachs** (Contrôleur), rappelant le rôle essentiel que joue le Comité des commissaires aux comptes, dit que, comme les membres de la Commission ont pu le constater, des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne l'application des recommandations du Comité. Le Secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts à cet égard. Il souligne que le dialogue suivi qui existe entre le Secrétariat et le Comité est particulièrement utile.

15. Trois questions se rapportant à la situation financière de l'Organisation et aux états financiers ont été posées par les délégations. S'agissant de la recommandation selon laquelle les fonds d'affectation

spéciale de Genève devraient être administrés par l'Office des Nations Unies à Genève, le Contrôleur indique que tel est déjà le cas pour la plupart des fonds de Genève. Le Secrétariat, qui a entrepris une étude d'ensemble de tous les fonds d'affectation spéciale en vue de simplifier les procédures d'administration et de faciliter ainsi leur gestion et leur utilisation, attend avec intérêt les observations du Comité à cet égard. Le Secrétariat rendra compte des résultats de cette étude à la prochaine session de la Commission.

16. D'une façon générale, les avances faites au titre du Fonds central autorenewable d'urgence sont versées ponctuellement. Il y a toutefois des exceptions, et le versement d'avances est parfois délibérément retardé lorsque l'organisme bénéficiaire a un trop grand retard dans le remboursement de ses avances. S'agissant de l'avance faite au PNUD, le Secrétariat est en pourparlers avec les autorités compétentes du Programme pour en obtenir le remboursement, qui accuse déjà quatre mois de retard.

17. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale inutilisés, le Secrétariat a réussi à en clôturer quelques-uns, mais est conscient de la nécessité de consentir des efforts supplémentaires dans ce domaine. Le Contrôleur a nommé une personne à plein temps pour s'occuper de ce problème et espère pouvoir annoncer d'importants progrès en la matière à la prochaine session. À cet effet, le Secrétariat souhaite que les États Membres qui ont versé des contributions aux fonds inactifs répondent rapidement aux demandes qui leur sont adressées concernant l'usage qu'ils souhaitent donner aux ressources inutilisées de ces fonds.

La séance est levée à 10 h 30.